



PIXSEA 750 PRO RS

BORD A BORD - 02 96 54 18 30 – www.bord-a-bord-boat.com

Bord à Bord 



Équipement de série

- ✓ Anneau de traction avec manille
- ✓ Davier d'étrave
- ✓ Baille à mouillage
- ✓ Porte latérale bâbord et tribord
- ✓ Bitte d'amarrage avant en aluminium
- ✓ Console de pilotage / rangements / poignées
- ✓ Assis-debout coffre pilote
- ✓ Réservoir aluminium : 2x150 litres

- ✓ Six taquets + balcons aluminium
- ✓ Banquettes passagers
- ✓ 2 banquettes 3 passagers avec coffre dessous
- ✓ Pont antidérapant en aluminium
- ✓ Extincteurs
- ✓ Logo PIXSEA PRO 750
- ✓ Plaque d'homologation
- ✓ Bouée couronne

Équipement électrique de série

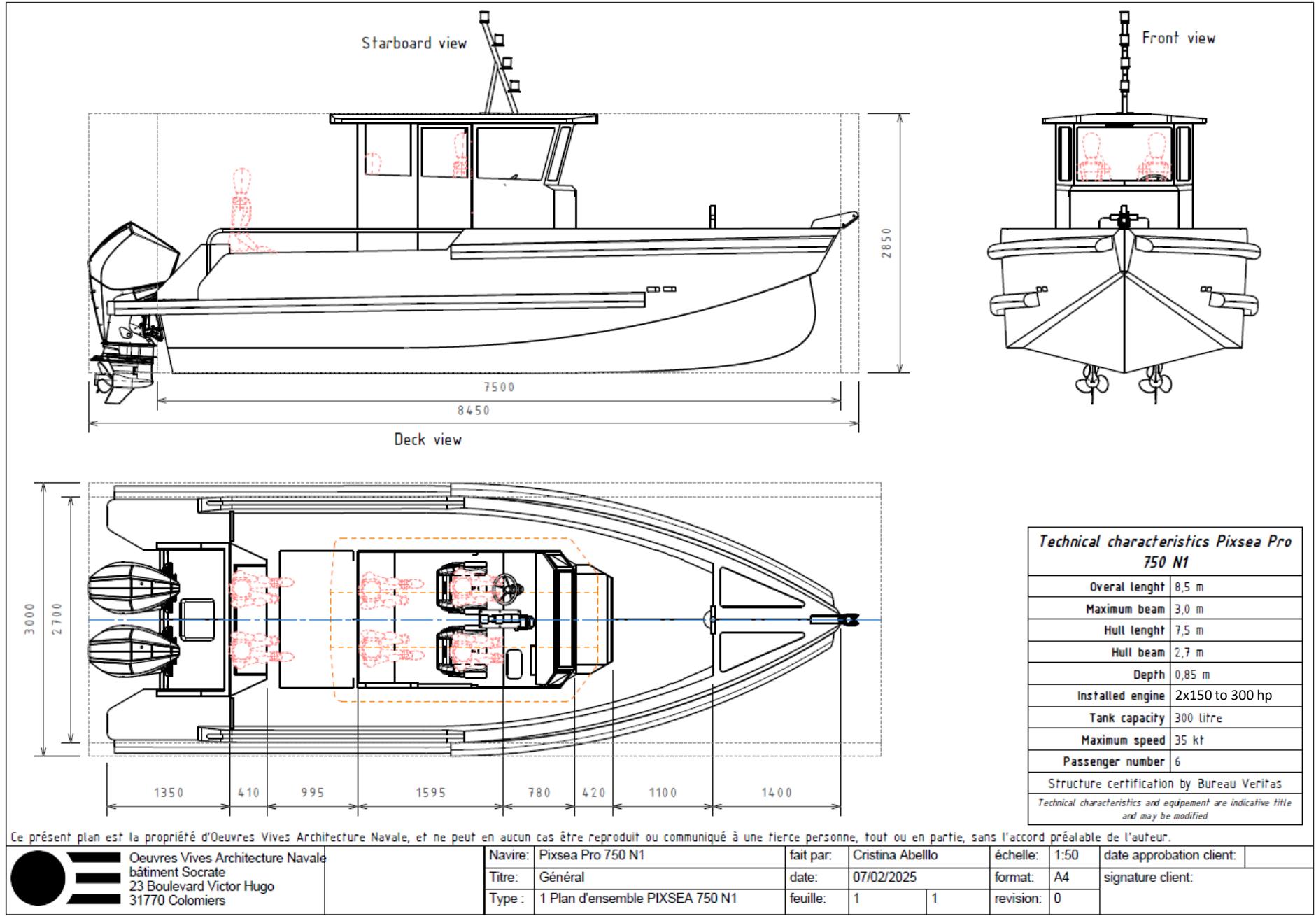
- ✓ Coupe circuit bipolaire
- ✓ Compas
- ✓ Tableaux électriques étanches
- ✓ Prises allume cigare / USB
- ✓ Feux de navigation
- ✓ 2 projecteurs LED
- ✓ Bacs batterie

PIXSEA PRO® 750

Plan d'ensemble

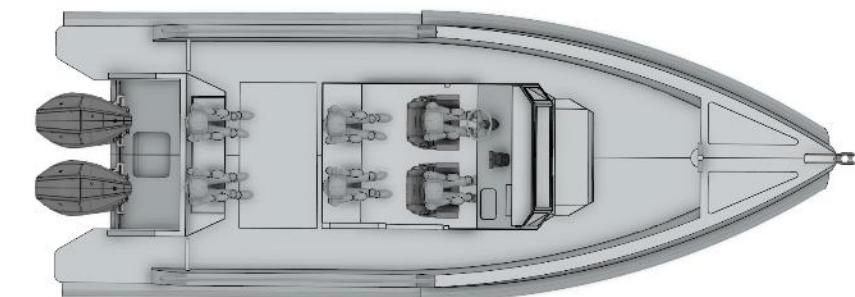
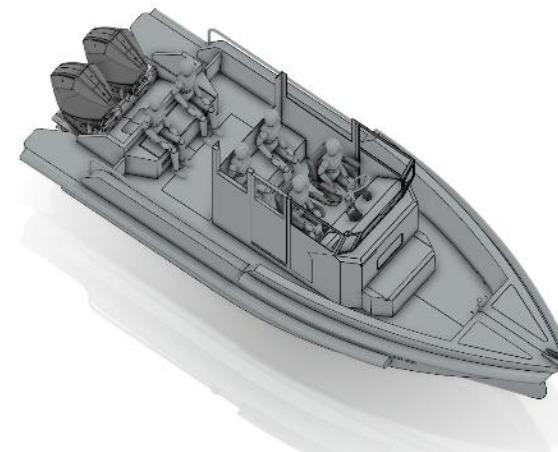
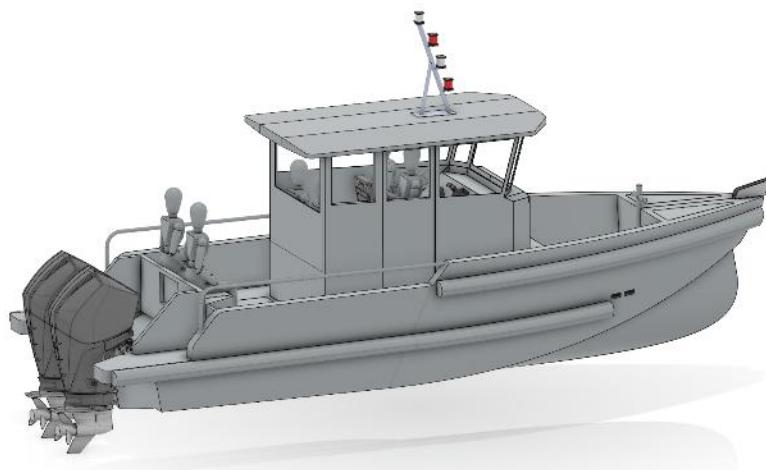
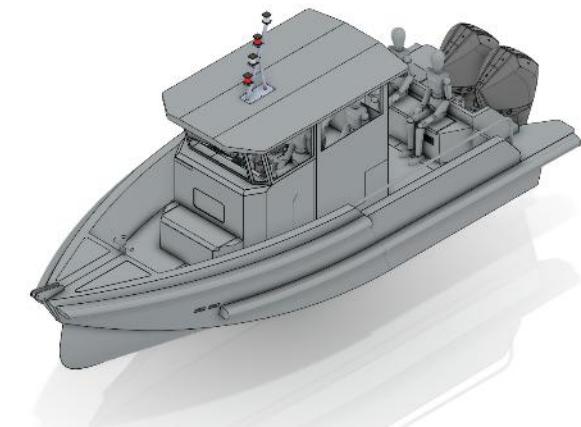
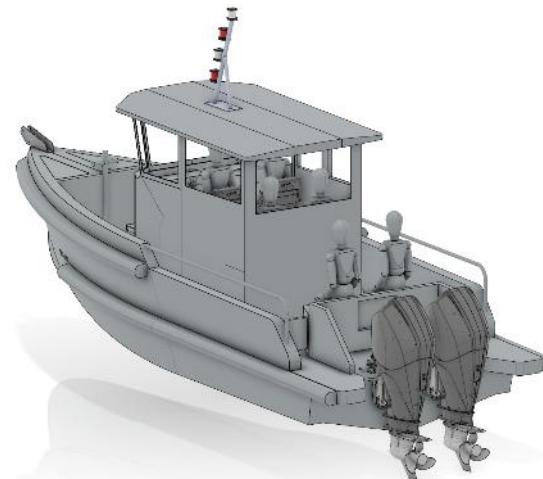
À titre indicatif

Option largeur
2,55m possible



PIXSEA PRO 750 RS

Versions OPEN ou CABINE



Vidéos de la version 850 : Mauritanie <https://www.youtube.com/watch?v=rmKzDKIb-yo> / Sénégal : <https://youtu.be/GQjZZ4jH0zM?si=G5ZXWkKh1tVhgNvI>

EXEMPLES DE NAVIRES D'INTERVENTIONS & SURVEILLANCE

DERVINIS 790 TIM - SNSM



DERVINIS 620 - Sea Shepherd



DERVINIS 620 x4 - Sea Shepherd



DERVINIS 620 x2 + DERVINIS 450 x2 OIM Sénégal



ROVER 12 - Police française



DERVINIS 620 x2 - Police Sénégalaise



DERVINIS 570 - Gendarmerie fluviale

VALKYRIE 650 - IRD Nouméa

PIXSEA PRO 850 RS x4 - Sénégal & Mauritanie surveillance des parcs marins

DERVINIS 800 - Police Mayotte

4x ZEPPELIN XV ALU 900

PIXSEA 750 PRO RS

Selon descriptif ci-avant

PIXSEA PRO 750 RS OPEN

Motorisation YAMAHA 2x150 cv

La prestation "moteur" inclut : direction hydraulique ou mécanique / pose moteur(s) / bol(s) décanteur(s) / connexions électriques / connexions électroniques / batteries (en fonction du matériel connecté) / coupleur de batterie avec périphériques / contrôles électriques et galvaniques de carène par expert / essais en mer

Prix HT* PIXSEA PRO 750 RS OPEN (départ chantier)

103 000 €

* Validité au 31/08/2025

OPTIONS (HT) – non comprises à sélectionner

Option motorisation 2x250 cv	14 200 €
Option motorisation 2x200 cv	7 100 €
Modification de la largeur pour 2,55m au lieu de 2,70	4 000 €
TTop en aluminium	1 950 €
Cabine ouverte sur l'arrière	5 500 €
Cabine fermée par porte battante sur l'arrière	6 500 €
Taud avec bâche sur passagers	2 000 €
Taud en tôle aluminium sur les passagers	2 500 €
Porte dans les pavois	660 €
Porte arrière de sécurité	550 €
Protection moteur standard	450 €
Défense delta/omega 80x70 mm noire - prix du mètre linéaire	200 €
Surcoût Nable verrouillable	50 €
Mains courantes démontables - prix au mètre linéaire	250 €
Logo 500x500 mm	500 €
Peinture couleur unie blanche	Sur devis
Film thermocollé sur la coque	Sur devis
Revêtement de pont peinture antidérapante	Sur devis
Antifouling spécial aluminium	2 200 €

Pour le règlement :

1/3 à la commande

1/3 au retournement

Solde au départ du chantier

Cocher :

Bon pour accord

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente

Dater et signer

PIXSEA 750 PRO RS

Selon descriptif ci-avant

Pack électronique économique : GPS Sondeur Helix 7 + VHF RT750 AIS + antennes	2 341 €
Pack électronique standard : GPS Helix 9 + VHF RT750 AIS + antennes	2 812 €
Pack électronique médium : GPS Helix 10 + VHF RT750 AIS + antennes	3 348 €
Pack électronique premium : GPS Solix 12 + VHF RT1050 AIS + antennes	5 969 €
Pack électronique PRO: GPS Apex 16 + VHF RT1050 AIS + antennes	7 942 €
Radar 4G Chirp Humminbird	3 200 €
Projecteur de recherche LED	1 200 €
Guindeau 1000 W/12V avec accessoires et montage	2 300 €
Siège pilote sur piston	Sur devis
Armement de sécurité – en fonction du plan d'analyse des risques armateur validé par le CSN	Sur devis
Remorque, aménagement autre, transport	Sur devis
Homologation division 222 avec certification structure Bureau Véritas	Sur devis
Accompagnement de notre Bureau d'étude pour homologation en division 222	2 500 €
Homologation NUC module A1 (sous réserve de demandes autres du CSN)	3 500 €
Homologation NUC modules G ou B	6 500 €
Accompagnement de notre Bureau d'étude pour homologation NUC	2 500 €
Homologation fuviale	Sur devis
Accompagnement de notre Bureau d'étude pour homologation fluviale	2 500 €

Les caractéristiques techniques et les équipements sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans avis préalable du constructeur

Pour le règlement :

- 1/3 à la commande
- 1/3 au retournement
- Solde au départ du chantier

Cocher :

- Bon pour accord
- J'ai pris connaissance des conditions générales de vente

Dater et signer



L'aluminium insubmersible
Navires customisables

Qui sommes-nous ?

Bord à bord est un chantier de construction naval en aluminium reconnu pour son expertise et son savoir-faire depuis plus de 20 ans (création en 2001). Avec la reprise du chantier en 2019, Loïc et Laurence Cheynet redonnent vie à Bord à Bord avec la volonté de développer de nouveaux modèles de bateaux adaptés aux besoins des clients.

En effet, Bord à bord propose des gammes de bateaux en aluminium allant jusqu'à 24 mètres pour les professionnels, les plaisanciers et les aventuriers passionnés du monde marin. Chaque nouvelle construction est un projet unique, pensé selon les besoins du client avec un cahier des charges précis.

Passionnées par leurs métiers, nos équipes de chaudronniers soudeurs, électromécaniciens, menuisiers, architectes, ingénieurs et techniciens navals sont impliqués dans chaque projet afin de concevoir, fabriquer et customiser des bateaux de qualité, 100% made in France et Bretagne. Des circuits d'approvisionnement les plus courts possible et une démarche d'éco-conception démontrent une implication de tous les jours pour des produits durables.

Afin d'impliquer davantage le client au cœur du processus de construction, un suivi de production est régulièrement établi par l'envoi de photos des différentes étapes de construction du bateau.

<https://bord-a-bord-boat.com/>





VISION

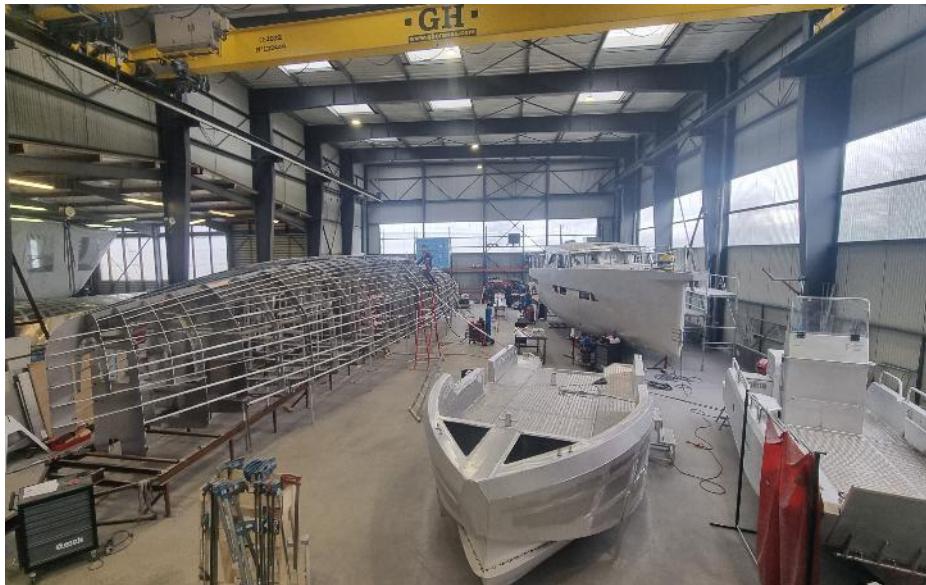
Nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients plaisanciers de vivre leur passion et accomplir leur rêve et de permettre à nos clients professionnels de travailler sur des bateaux sûrs, performants et adaptés à leur métier.

MISSION

Notre mission est de concevoir et fabriquer des bateaux en aluminium conformes aux cahiers des charges de nos clients et aux réglementations en vigueur. Participer à la transition écologique est un point d'honneur chez bord à bord c'est pourquoi nous concevons des bateaux respectueux de l'environnement.

L'HUMAIN AVANT TOUT

Chez Bord à Bord nous croyons fermement que l'écoute active de nos clients nous permet d'être en constante amélioration et d'innover continuellement pour améliorer nos produits. Ainsi, nous pouvons leur proposer les solutions les plus adaptées à leurs activités. Le travail en équipe est un réel atout que ce soit en interne ou avec nos multiples partenaires.



Groupe **Armor Marine** International **EN CHIFFRES**

+600 navires sur l'eau

35 navires de 4 à 24 m produits par an

37 collaborateurs

G2+ cotation banque de France

2 000 m² d'atelier

70% du CA en bateaux professionnels

25 à 66% du CA hors hexagone selon les années

Nos compétences en interne



Architecture navale : design et conception



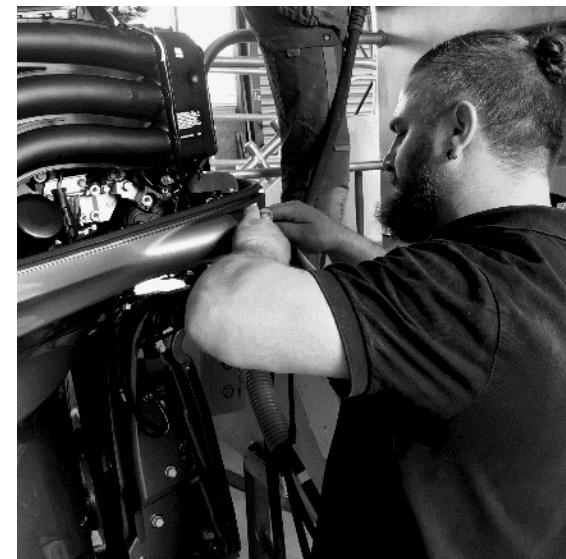
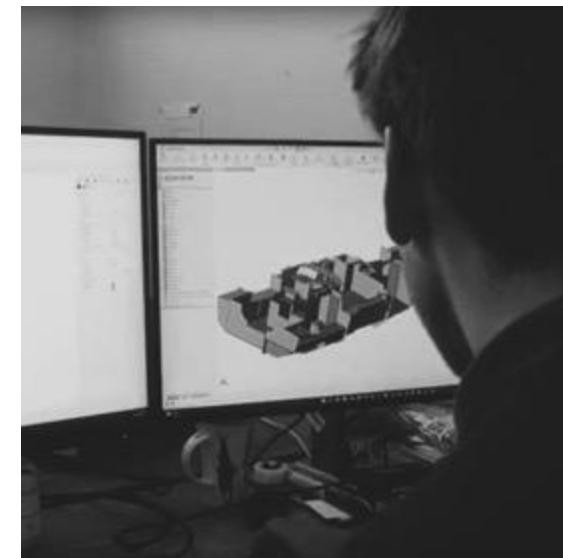
Chaudronnerie d'aluminium



Electromécanique



Conception et réalisation d'aménagements intérieurs de navires habitables & refit





Pourquoi opter pour un bateau en aluminium ?

QUALITÉ

Nos bateaux sont entièrement soudés sous le protocole TIG/MIG, et font l'objet d'une implication de chacun pour un suivi de qualité.

DURÉE DE VIE

L'aluminium est synonyme de durabilité, l'achat d'un bateau aluminium est un investissement à long terme.

ESTHÉTIQUE

Nos bateaux bénéficient du traitement de surface brossé pour une finition soignée. De nombreuses options permettent de personnaliser le design du bateau.

ROBUSTESSE

La structure et l'optimisation de l'épaisseur de l'aluminium composant le bateau lui confèrent solidité et durabilité.

RÉSISTANCE

L'aluminium présente une grande résistance aux chocs et aux frottements.

ENVIRONNEMENT

L'aluminium utilisé pour la fabrication est composé à 70% d'aluminium recyclé. Le recyclage de l'aluminium peut se faire à hauteur de 98%, confirmant notre démarche d'éco-conception.

INSUBMERSIBILITÉ

Tous nos navires et bateaux professionnels sont de conception insubmersible

INFLAMMABILITÉ

La sécurité à bord est renforcée par le caractère ininflammable de l'aluminium.

Groupe Armor Marine

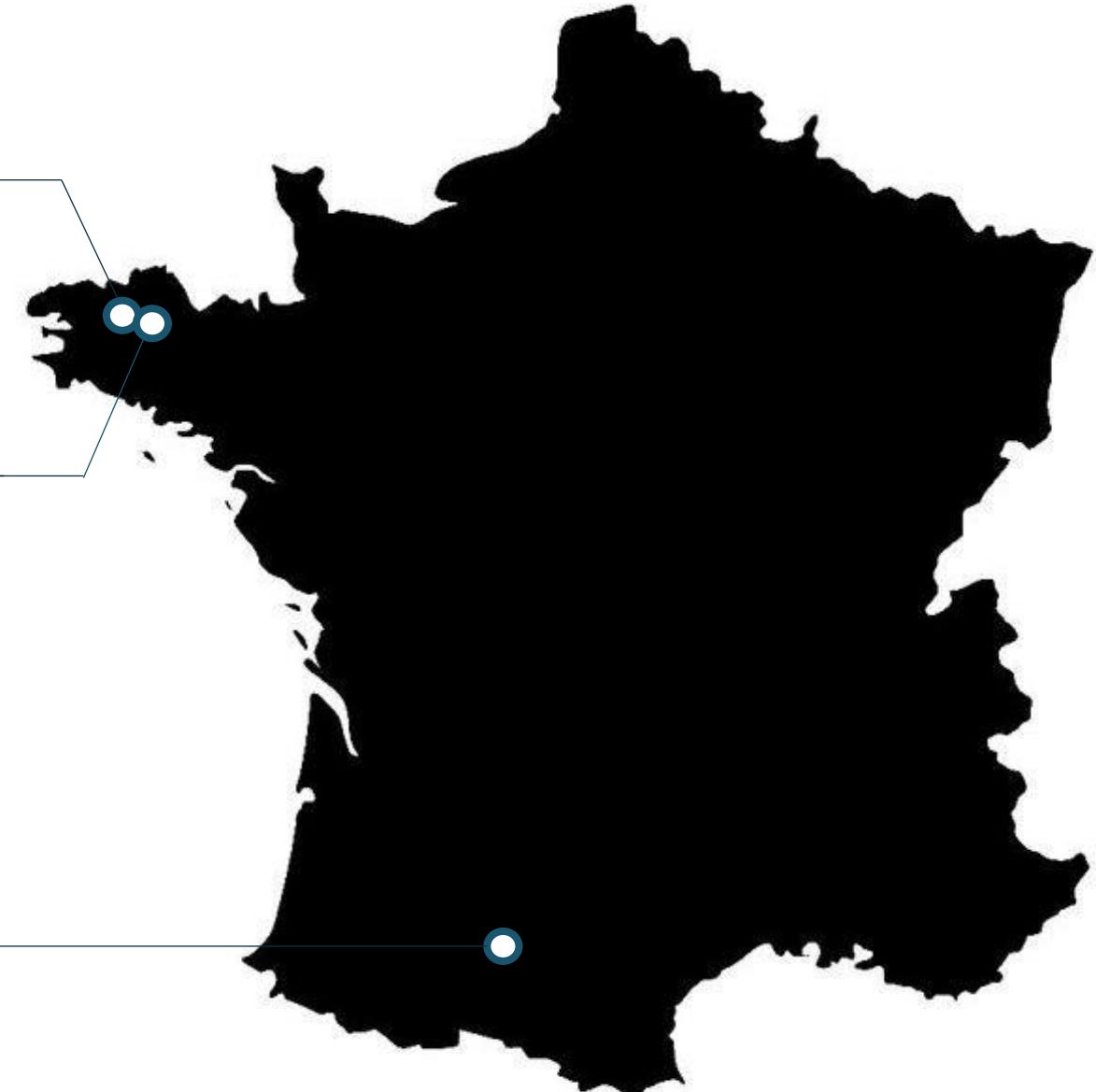
International

Amarès - Guimaëc (29)
Atelier de construction navale aluminium

Bord à Bord - Plestin les Grèves (22)

- *Atelier de construction navale aluminium*
- *Atelier d'électromécanique*
- *Atelier d'agencement et menuiserie*
- *Bureau d'étude*
- *Siège*

**Occitanie Marine Engineering
Œuvres Vives ® - Colomiers (31)**
Bureau d'étude d'architecture navale



QUELQUES REFERENCES



CHANTIERS
DE L'ATLANTIQUE

Réserve Naturelle



NAVIWATT



PORT TREBEURDEN



CIVI POL



Port de Brest
CCI MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST



Saint-Briac sur-mer



Bord à Bord

BATEAUX BORD A BORD DANS LE MONDE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 1/2

Les présentes conditions générales de vente régissent impérativement toute vente de Marchandise par la société BORD A BORD à l'Acheteur. Elles s'appliquent aux relations contractuelles entre la Société BORD A BORD et tout Acheteur et constituent la base juridique de toutes les ventes qui n'ont pas fait l'objet de conventions particulières expresses acceptées par les deux parties.

ARTICLE 1. – APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente 22/04/2020CGV sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande et s'appliquent de plein droit à toute vente de marchandises de bateaux à moteur ou de plaisance neufs fabriqués par BORD A BORD. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par la Société ou par le fabricant de la Marchandise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

ARTICLE 2. – COMMANDE – MODIFICATION DE LA MARCHANDISE – LIVRAISON

La commande est définitive lorsque le devis ou bon de commande de Bord à Bord a été acceptée et signée par l'Acheteur. Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Toute modification entraînera automatiquement un report de la date de mise à disposition initialement prévue. La vente du bateau sera formalisée par un le bon de livraison signé.

ARTICLE 3. – DATE DE MISE À DISPOSITION ET RETRAIT DES MARCHANDISES

La date de mise à disposition de la marchandise est précisée dans le bon de commande. Pour les Marchandises personnalisées (faisant l'objet d'options), la date de mise à disposition est donnée à titre indicatif. Dès que la Société aura procédé aux vérifications nécessaires auprès de ses fournisseurs, elle en informera l'acheteur et donnera une date ferme.

L'Acheteur s'engage à prendre livraison de la marchandise au chantier de Bord à Bord (EXW) dans un délai de 15 jours à compter de la date de mise à disposition indiquée dans le bon de commande. Passé ce délai, BORD A BORD pourra, s'il le désire, résilier la vente sans mise en demeure préalable et disposer de la marchandise. L'acompte versé par l'Acheteur restera acquis de plein droit à la BORD A BORD.

ARTICLE 4. – GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

4.1 GARANTIE COMMERCIALE

L'Acheteur bénéficie de la garantie commerciale de BORD A BORD dans les conditions et selon les modalités suivantes :

La garantie est de 1 an sur la structure aluminium du bateau en travaux de chaudronnerie et pose accessoires pour les bateaux professionnels.

La garantie est de 2 ans sur la structure aluminium du bateau en travaux de chaudronnerie et pose accessoires pour les bateaux de plaisance.

La garantie est de 1 an sur les accessoires - Garanties fabricant

La garantie est personnelle à l'Acheteur et non transmissible

La garantie s'applique dans la mesure où les préconisations d'utilisation indiquées dans le Manuel du Propriétaire sont respectées.

Toute intervention sur le bateau sans l'autorisation écrite du constructeur entraîne la perte de cette garantie et éventuellement des poursuites judiciaires.

Si le retour en garantie nécessite l'intervention de Bord à Bord, celle-ci se fera en son atelier. Dans ce cas, les frais liés au retour du bateau à l'atelier seront à la charge du propriétaire du bateau.

4.2 GARANTIES LÉGALES

Dans le cas où le propriétaire apporte des modifications à la marchandise, celui-ci devra recourir pour son entretien, sa réparation ou la fourniture des pièces détachées, à un professionnel ou à un réparateur agréé. A défaut, l'Acheteur perdra le bénéfice des garanties légales de Bord à Bord

ARTICLE 5. – PRIX

Les prix de vente des Marchandises sont ceux applicables à la signature du devis ou du bon de commande pour les modèles de bateaux de série.

Les prix de vente des marchandises pourront être ajustés au moment de la commande de la matière première et autres composants dans le cas de modèles sur-mesure ou ayant fait l'objet de modifications par un architecte naval.

Dans le cas de demandes spécifiques des Affaires Maritimes, organisme de certification, classification, expert maritime ou fluvial ou autre autorité, pendant ou après la construction, des coûts supplémentaires pourraient générer une augmentation de prix.

Dans le cas de fluctuations importantes des prix de +/-5% des matières premières ou composants au moment de la commande de ceux-ci, un ajustement du prix de vente pourra également avoir lieu.

Les prix de transport ne sont pas figés, ils peuvent être réactualisés au moment de la livraison.

Les prix s'entendent en euros HT.

Néanmoins, les frais de sortie, de mise à l'eau, de manutention, d'emballage, de transport, de convoyage, de stationnement, de francisation et douane sont toujours à la charge de l'Acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2/2

ARTICLE 6. - PAIEMENT

6.1. MODALITÉS

Sauf stipulation contraire figurant dans nos devis ou bon de commande, l'Acheteur versera un acompte de 30 % du prix TTC à la commande, la dite somme ne constituant en aucun cas des arrhes.

La marchandise n'est livrée par Bord à Bord (départ chantier EXW) qu'à son paiement intégral.

Bord à Bord n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des présentes CGV.

6.2. RETARD

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur le devis ou bon de commande entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En sus des pénalités de retard, un forfait de 40€ sera demandé pour les indemnités de recouvrement.

ARTICLE 7. - TRANSFERT DES RISQUES

7.1. MODALITES

A compter de la livraison des Marchandises, et ce compris dans les locaux de Bord à Bord, les risques, notamment de perte, de vol, de détérioration des Marchandises ou de dommages causés par ces dernières, sont transférés à l'Acheteur nonobstant la réserve de propriété objet de l'article 9 ci-dessous. Par conséquent, il appartient à l'Acheteur, dès le transfert des risques, d'assurer les Marchandises vendues contre le vol, l'incendie ou tout autre forme de destruction, de dégradation, d'accidents ou de disparition. Il appartient également à l'Acheteur de souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile. Bord à Bord se désengage de toutes pénalités de perte d'exploitation suite à une immobilisation du navire. Le client s'engage à ne pas recouvrir contre Bord à Bord des fonds au-delà de sa police d'assurance.

7.2. DANS LE CADRE D'UNE VENTE A L'ETRANGER

Pour les ventes de marchandises à destination de l'étranger, le transfert des risques et des coûts s'effectuera selon l'Incoterm de l'ICC mentionné dans le devis ou bon de commande, dernière version en vigueur au moment de l'établissement de l'offre.

ARTICLE 8. - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises demeurent la propriété de la société Bord à Bord jusqu'au complet encaissement du prix.

ARTICLE 9. – DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où l'une ou plusieurs des stipulations des présentes CGV seraient (en) écartée(s) par une disposition législative ou réglementaire ou par une décision de justice, toutes les autres dispositions demeureraient applicables.

ARTICLE 10. – FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société Bord à Bord à Bord.

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de Bord à Bord et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles ou celles d'un de ses fournisseurs, sous traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, pandémie et épidémie.

ARTICLE 11. – LOI APPLICABLE - COMPÉTENCE

Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes conditions générales de vente ou prestations de service réalisées par BORD A BORD, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc.